



1 Sapeur-pompier Professionnel – M/F

Vacance d'emploi immédiate et création d'une réserve de recrutement

Ce règlement a été fixé par le Conseil du 23 août 2024

Conformément à l'AR du 19/04/2014 - Statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Conditions d'accès :

Conformément aux articles 36 à 37 du statut administratif du personnel opérationnel du 19/04/2014 :

- 1) Être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2) Être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3) Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4) Jouir des droits civils et politiques ;
- 5) Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6) Être titulaire du permis de conduire B ;
- 7) Être titulaire du CAF (certificat d'aptitude fédérale du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur) - *(Le pompier en service dans un service public d'incendie ou l'agent opérationnel au sein de la Protection civile d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou en Suisse, est réputé être titulaire de ce CAF) ;*

Ces conditions doivent être remplies à la date limite de dépôt des candidatures fixée au 30/09/2024.

Durant son stage de recrutement, le candidat :

- *DOIT obtenir son **brevet de sapeur-pompier** ;*
- *DOIT obtenir **le permis de conduire C**, s'il a plus de 21 ans, ou C1, s'il a moins de 21 ans ;*
- *S'ENGAGE à obtenir **son brevet d'ambulancier** ;*

Si ces trois conditions ne sont pas remplies au terme du stage, le candidat sera démis d'office.

Lieu de travail :

- Principalement au **poste de Verviers**

Annnonce et publication : *au plus tard 30 jours avant la date limite d'inscription*

- Site internet de la ZONE et réseaux sociaux
- Site internet de la DG sécurité civile du SPF Intérieur
- Affichage dans les postes de la zone

Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre à la candidature :

- Le diplôme requis (CAF)
- Extrait du casier judiciaire *(délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures)*
- Permis B
- Brevet AMU *(si disponible)*
- Une lettre de motivation

Sous peine de nullité, toute candidature doit être :

- Soit, adressée par courrier à la Zone de secours VHP, à l'attention du Service Administratif, rue de Maestricht, 51 à 4651 BATTICE au plus tard le **30/09/2024 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit, par courriel adressé directement au Service Administratif de la zone de secours, à l'adresse job@zone-vhp.be au plus tard le **30/09/2024 à minuit**.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.

Recrutement : subordonné à la réussite d'un concours

Epreuves :

- **Un test physique éliminatoire** : cotation sur **50 points** (voir [annexe 2](#))

Pour être accepté aux épreuves physiques, le candidat devra présenter un certificat médical daté de moins de 10 jours, selon le modèle repris en [annexe 3](#), attestant de ses aptitudes à subir les épreuves imposées par le programme ;

Cette épreuve est organisée par et en présence du Moniteur d'éducation physique.

- **Une épreuve écrite de français éliminatoire sur 50 points** : test d'orthographe sous forme de dictée ;

- **Une épreuve écrite de mathématiques éliminatoire sur 50 points** ;

- **Pour les lauréats de l'épreuve physique, un entretien oral** destiné à tester la motivation, l'engagement et la conformité du candidat avec la description de fonction de la zone : cotation sur **100 points**.

Cette épreuve est organisée par la Zone en présence des Membres du jury, à l'exception du Moniteur d'éducation physique.

Un minimum de 50% par matière et 60% au total seront requis.

Les lauréats seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

Pour être admis au stage de recrutement, le lauréat doit réussir un examen médical éliminatoire, tel que défini aux articles I.4-25 et 26 du Code du bien-être au travail.

Composition du jury :

- Un membre du Conseil
- Le Commandant de Zone ou son délégué
- Deux Officiers membres du Comité de Direction
- *David COLLYN moniteur d'éducation physique pour l'épreuve physique*

Annexe 1 : profil de fonction

Annexe 2 : test physique

Annexe 3 : modèle de certificat médical

Description de fonction

Sapeur-pompier

Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. <ol style="list-style-type: none">2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.
Place dans l'organisation	<p><u>La fonction est dirigée par :</u> Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>

Éléments de réseau	<u>La fonction reçoit des informations de :</u>	
	Sous-officier dirigeant	Avis oraux Décisions
	Officier supérieur	Décisions
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...
	<u>La fonction fournit des infos à :</u>	
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...
	Citoyens	Questions orales, avis,...
Autonomie	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps. - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. <p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. 	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage

ANNEXE

INSTRUCTIONS POUR LES EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE DE RECRUTEMENT – POMPIERS

- **Course d'endurance**

Parcourir la plus grande distance en 12 minutes (test de Cooper).

La répartition des points attribués est la suivante :

Distance accomplie	Points - H	Points - F
1.600 mètres	0/10	0/10
1.700 mètres	0/10	0/10
1.800 mètres	0/10	0/10
1.900 mètres	0/10	0/10
2.000 mètres	0/10	0/10
2.100 mètres	0/10	0/10
2.200 mètres	0/10	6/10
2.300 mètres	0/10	7/10
2.400 mètres	0/10	8/10
2.500 mètres	0/10	9/10
2.600 mètres	6/10	10/10
2.700 mètres	7/10	
2.800 mètres	8/10	
2.900 mètres	9/10	
3.000 mètres	10/10	

Un seul essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Escalade**

Le candidat se place en suspension à la bomme (pronation ou supination des mains). Les pieds ne touchent pas le sol. Il doit grimper sans appui extérieur autre que la bomme pour arriver en appui sur cette bomme.

Progresser sur la bomme pour passer d'un côté à l'autre (3,50 m).

Nombre d'essai	Points
1 ^{er} essai	10/10
2 ^e essai	8/10
3 ^e essai	6/10
Échec au 3 ^e essai	0/10

Trois essais (maximum 20 secondes par essai) sont accordés au candidat avec un temps de repos possible de 3 minutes entre chaque essai.

- **Pompages simples**

Le candidat se place en chute faciale, bras tendus, corps et tête bien droits ; flexion des bras pour toucher une éponge avec la poitrine ; extension.

Nombre de pompage	Points
20	10/10
18	9/10
16	8/10
14	7/10
12	6/10
10	5/10
- de 10	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Puissance abdominale**

Le candidat se place en suspension à l'espalier, les mains en pronation à une hauteur suffisante pour que les pieds ne touchent pas le sol. L'exercice consiste à lever les cuisses (jambes fléchies) jusqu'à l'horizontale et à redescendre les jambes jusqu'à la verticalité initiale. Il ne peut y avoir de poussée sur l'espalier. Seuls les mouvements corrects sont comptabilisés. Le bassin du candidat est fixé à l'espalier.

Nombre d'abdominaux	Points
30	10/10
29	9/10
28	8/10
27	7/10
26	6/10
25	5/10
24	4/10
23	3/10
22	2/10
21	1/10
20 ou moins	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Tractions**

Le candidat masculin se place en suspension à la bomme mains en pronation, les pieds ne touchant pas le sol ; flexion des bras pour amener les yeux au-dessus de la bomme.

La cotation se fait sur 10 points. 1 point accordé par traction valable.

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve se termine dès qu'une traction n'est pas jugée valable.

La candidate féminine est suspendue à la bomme, bras tendus et mains en pronation (pouces vers l'intérieur), les pieds ne touchant pas le sol. Au signal, elle doit amener le menton au-dessus de la bomme et maintenir cette position le plus longtemps possible.

La cotation se fait sur 10 points. 1 point accordé par 3 secondes accomplies de maintien de la position.

Un essai est accordé à la candidate. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve se termine dès que la position n'est plus respectée.

- **Shuttle run (explosivité)**

L'épreuve consiste à ramasser, à deux reprises, un témoin et le déposer sur une planche. La distance séparant les témoins de la planche de réception est de 10 mètres. Le départ se fait corps allongé, coude au sol. La planche de réception fait 30 cm / 30 cm.

Temps (secondes)	Points
- de 10,00''	10/10
de 10,01'' à 10,50''	9/10
de 10,51'' à 11,00''	8/10
de 11,01'' à 11,50''	7/10
de 11,51'' à 12,00''	6/10
de 12,01'' à 12,50''	5/10
de 12,51'' à 13,00''	4/10
de 13,01'' à 13,50''	3/10
de 13,51'' à 14,00''	2/10
de 14,01'' à 15,00''	1/10
+ de 15''	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Grimper à la corde**

L'épreuve consiste à monter le maximum de fois en 60 secondes le long d'une corde jusqu'à une hauteur de 4 mètres par rapport au sol. Les pieds peuvent être utilisés pour les ascensions. La descente doit se faire en douceur. Un seul pied doit toucher le sol entre chaque ascension. Il ne peut y avoir de pause entre les ascensions qui doivent s'enchaîner. Seules les ascensions complètes (montée et descente) sont comptabilisées.

Montée valide	Points
0	0/10
1	3/10
2	6/10
3	10/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

* * * * *
* * *
*



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

A remettre OBLIGATOIREMENT lors des épreuves physiques de recrutement de pompiers

Je soussigné,, Docteur en médecine,

certifie que Monsieur/Madame

est apte à exécuter les exercices physiques exigeants (*détail au verso*), qui sont repris à l'annexe du recrutement.

Fait à, le / / 20..... ,

Signature du médecin,

Cachet du médecin

--

Pour rappel, cette attestation doit être établie au plus tôt 10 jours avant le début des épreuves.

INSTRUCTIONS POUR LES EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE DE RECRUTEMENT

POMPIERS

➤ **Course d'endurance**

Courir une distance minimale en 12 minutes (test de Cooper). La distance minimale à parcourir est de 2.600 mètres.

➤ **Escalade**

Le candidat se place en suspension à la bomme (pronation ou supination des mains). Les pieds ne touchent pas le sol. Il doit grimper sans appui extérieur autre que la bomme pour arriver en appui sur cette bomme. Progresser sur la bomme pour passer d'un côté à l'autre (3,50 m).

➤ **Pompages simples**

Le candidat se place en chute faciale, bras tendus, corps et tête bien droits ; flexion des bras pour toucher une éponge avec la poitrine ; extension.

➤ **Puissance abdominale**

Le candidat se place en suspension à l'espalier, les mains en pronation à une hauteur suffisante pour que les pieds ne touchent pas le sol. L'exercice consiste à lever les cuisses (jambes fléchies) jusqu'à l'horizontale et à redescendre les jambes jusqu'à la verticalité initiale. Il ne peut y avoir de poussée sur l'espalier. Seuls les mouvements corrects sont comptabilisés. Le bassin du candidat est fixé à l'espalier.

➤ **Tractions**

Le candidat masculin se place en suspension à la bomme mains en pronation, les pieds ne touchant pas le sol ; flexion des bras pour amener les yeux au-dessus de la bomme.

La candidate féminine est suspendue à la bomme, bras tendus et mains en pronation (pouces vers l'intérieur), les pieds ne touchant pas le sol. Au signal, elle doit amener le menton au-dessus de la bomme et maintenir cette position le plus longtemps possible.

➤ **Shuttle run (explosivité)**

L'épreuve consiste à ramasser, à deux reprises, un témoin et le déposer sur une planche. La distance séparant les témoins de la planche de réception est de 10 mètres. Le départ se fait corps allongé, coude au sol. La planche de réception fait 30 cm / 30 cm.

➤ **Grimper à la corde**

L'épreuve consiste à monter le maximum de fois en 60 secondes le long d'une corde jusqu'à une hauteur de 4 mètres par rapport au sol. Les pieds peuvent être utilisés pour les ascensions. La descente doit se faire en douceur. Un seul pied doit toucher le sol entre chaque ascension. Il ne peut y avoir de pause entre les ascensions qui doivent s'enchaîner. Seules les ascensions complètes (montée et descente) sont comptabilisées.